



COMMISSION EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES À BLAINVILLE

Jeudi 20 mai 2021, s'est tenue à Blainville la commission sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'établissement. **Sud Solidaires** continu à être vigilant sur les différents indicateurs, afin de demander des avancements sur certaines anomalies.

Embauches en 2020:

	CDI		CDD		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	0	0	0	0	0	0
A.T.A.M.	0	0	8	3	8	3
Cadres	0	0	0	1	0	1

Pour **Sud Solidaires**, même s'il y a eu la crise sanitaire à partir de mars, les départs naturels permettaient de faire quelques embauches en CDI pour remplacer ces départs. La direction aura au moins trouvé à faire 100% de parité sur ce domaine avec 0 embauche en CDI que ce soit pour les femmes où pour les hommes.

Effectif au 31/12/2020:

	CDI		CDD		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	913	181	0	0	913	181
A.T.A.M.	305	52	19	10	324	62
Cadres	92	21	0	0	92	21

Pour **Sud Solidaires**, le constat est que la proportion de femmes redescend, alors que les actions mises en place sont censées faire évoluer les indicateurs vers le haut.

Promotion professionnelle :

En ouvriers et ATAM, en 2020, il y a eu 79 hommes et 11 femmes qui ont eu une promotion. Il n'y a pas eu de promotion chez les cadres.

	Nombre d'Hommes	Nombre de Femmes	% de Femmes
OUVRIERS	48	7	13%
ATAM	31	4	12%
CADRES	0	0	0%

Rémunération effective :

Rémunération moyenne base 35h Homme/Femme ouvrier

Niveaux	Positions	Homme	Femme
NIVEAU II	4 à 7	1966 €	1956 €
NIVEAU III	8 à 10	2228 €	2235 €
NIVEAU IV	11 à 13	2440 €	Non significatif

Rémunération moyenne base 35h Homme/Femme ATAM

Niveaux	Positions	Homme	Femme
NIVEAU III	8 à 10	Non significatif	Non significatif
NIVEAU IV	11 à 13	2507 €	2539 €
NIVEAU V	14 à 17	2989 €	2893 €

Rémunération moyenne base forfaitaire Homme/Femme cadre

Homme	Femme
5595 €	4682 €

Pour **Sud Solidaires** même si sur les documents la moyenne base 35h des femmes ouvrières est proche de celle des hommes ouvriers, il n'en demeure pas moins que dans certains secteurs on retrouve des plus grands écarts en défaveur des femmes. Nous avons par exemple une technicienne qui a un salaire largement inférieur à ceux de ses collègues hommes pour le même travail effectué. La direction nous dit qu'il ne devrait pas avoir plus de 2% d'écart entre la rémunération Homme et Femme.

Sud Solidaires répond OK et invite toutes les femmes qui sont dans cette situation à venir rencontrer **Sud Solidaires** pour faire la démarche.

Formations professionnelles:

En 2020, il y a eu 161 femmes, soit 63,38% de l'effectif Femme en CDI qui ont eu une formation, dont 107 ouvrières (*59,11%), 38 ATAM (*73,07%) et 16 cadres (*76,19%). Vous trouverez le détail dans le tableau ci-dessous. (*par rapport à l'effectif)

		Formation qualifiante		Plan de formation		TOTAL		% du nombre de femmes
		Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
OUVRIERS	Effectif	15	2	554	105	569	107	15,82%
	Heures	546	63	7723	1032	8269	1095	
ATAM	Effectif	3	0	260	38	263	38	12,62%
	Heures	473	0	6613	677	7086	677	
CADRE	Effectif	0	0	175	16	175	16	8,37%
	Heures	0	0	973	63	973	63	
TOTAL	Effectif	18	2	989	159	1007	161	13,78%
	Heures	1019	63	15309	1772	16328	1835	

Sud Solidaires, fait le constat que le pourcentage de femmes ouvrières en formation a été légèrement amélioré, sauf pour les formations qualifiantes, où là il y a encore un gros effort à faire de la part de la direction. Cela fait deux années de suite qu'il n'y a pas de formations qualifiantes pour les femmes ATAM, alors qu'il y en a chaque année pour les hommes. Les formations pour les femmes cadres ont fortement baissé.

Sud Solidaires a fait aussi remarquer que depuis 2018, il y a eu 56% d'heures de formation en moins pour les femmes, contre 40% en moins pour les hommes. Le DRH, M. Enouf, justifie cette forte baisse par une nouvelle pratique qui serait de la formation de terrain plutôt qu'en salle avec un formateur. Pour **Sud Solidaires**, cela peut engendrer un problème lorsque des salariés postulent sur un poste, car il ne peut pas indiquer de formation dans son CV.

Réforme de la durée du congé de paternité et d'accueil de l'enfant

À partir du 1^{er} juillet 2021, la durée du congé de paternité est portée de 11 à 25 jours.

Il y aura donc les 3 jrs de la loi + les 25 jrs + les 4 jrs de l'entreprise, soit 32 jours.